



Donation puis vente

Par Ulysse67

Bonjour

J'ai acquis un bien en indivision en 2012 pour une part à 45000 euros grâce à une donation de la part de ma mère .
Nous souhaitons aujourd'hui vendre cette maison à hauteur de 200 000 euros bref 100 000 euros me concernant.
Aurais je une plus value sur 55 000 euros ? Ou comme j'ai pu le lire sur internet , c'est le prix vénale qui fait foi lors d'une donation et donc pas de plus value ?

Merci

Par Rambotte

Vous n'aurez pas une plus-value sur 55000, vous avez une plus-value de 55000.

Vous avez acquis votre part indivise par donation, valeur vénale déclarée du bien 90000 (votre part 45000).

En revendant votre part 100000, vous réalisez bien une plus-value brute.

Après, pour la plus-value nette, il y a les frais d'acquisition, et les frais de vente.

Puis pour la plus-value taxable, après abattement pour les années de détention.

Ensuite se calcule l'impôt sur la plus-value.